

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 32

Votants : 34

Séance du 02 MARS 2017

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Claude MALHURET, Président.

N° 1

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

OBJET :

Mme et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

ASSAINISSEMENT

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – G. MAQUIN – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

MARCHE AO2015.15

**FOURNITURE DE 2
TURBO
COMPRESSEURS**

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

AVENANT N°1

Absents ayant donné procuration :

M. F. SZYPULA à Mme Nicole COULANGE - M. J. BLETTERY à M. Gilles DURANTET

Rendue exécutoire :

Absents excusés :

Transmise en Sous-Préfecture le :

- 8 MARS 2017

Mme et MM. J.S. LALOY - R. MAZAL - A. DUMONT - I. DELUNEL, Vice-Présidents

Publiée ou notifiée le :

- 8 MARS 2017

Mme et MM. J.P. BLANC - J. JOANNET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres

Secrétaire :

M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°3 du 3 décembre 2015 approuvant l'attribution du marché de fourniture, pose et maintenance de deux turbocompresseurs à la station d'épuration à la société BP2E, domiciliée 31 rue du champ de Mars – BP75 SAVIGNEUX – 42602 MONTBRISON Cedex, passé pour une durée de 4 ans fermes,

.../...

Considérant qu'en raison de l'incompatibilité technique entre le paramétrage du matériel en place et sa destination, ce dernier doit être reprogrammé,

Considérant le reparamétrage doit être effectué sur place et non dans les ateliers du fabricant, le matériel ainsi modifié ne pourra être mis au banc d'essais, ce qui annule le maintien de la garantie constructeur,

Considérant, compte tenu des modifications techniques, l'accord entre les parties pour prolonger les délais d'exécution jusqu'au 18 novembre 2016,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché n°AO 2015-15,
- de donner mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 02 mars 2017.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.


Le Président,
Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU 2 MARS 2017 ASSAINISSEMENT - MARCHE

Objet de l'acte : AO2015.15 - FOURNITURE DE 2 TURBO COMPRESSEURS - AVENANT N°
1

.....
Date de décision: 02/03/2017

Date de réception de l'accusé 08/03/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 02MAR2017_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170302-02MAR2017_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (003-240300426-20170302-02MAR2017_1-DE-1-1_1.pdf)